

**RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 27 JANVIER 2023 À 08.30 HEURES**

**01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil communal approuve l'ordre du jour modifié avec l'unanimité des voix.

**02. AFFAIRES DU PERSONNEL**

**A. PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION D'UN CHARGÉ CULTUREL**

Réunion à huis clos.

**B. RECETTE COMMUNALE : DÉMISSION D'UN FONCTIONNAIRE COMMUNAL**

Réunion à huis clos.

**C. SEA : DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL**

Réunion à huis clos.

**03. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

Madame Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, informe la presse des décisions prises à huis clos, à savoir de la nomination de M. Jeff LENERT au poste de chargé culturel sous le statut de l'employé communal, de la démission de Mme Cindy DELL'AERA de son poste de rédacteur à la recette communale et de la démission de Mme Lorena TOSTI de son poste d'éducateur au Service d'Education et d'Accueil.

Ensuite, elle soumet aux conseillers communaux les informations suivantes :

- Office social commun à Mamer : la permanence qui est assurée actuellement tous les lundis est supprimée, ceci face aux faibles visites. Ainsi, les consultations fonctionneront uniquement sur rendez-vous, ceci à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- L'inauguration du « Quartier Bureck » aura lieu le 25 mai 2023
- La commune de Bertrange s'est vu attribuer le label « Drëpsi-Gold »

Dans le contexte de la crise énergétique, et au vue de l'importance du sujet, Madame le bourgmestre informe les conseillers que la Commune de Bertrange a signé au mois de décembre 2022, en tant que première commune au Luxembourg, un contrat avec le fournisseur d'énergie Enovos Luxembourg S.A. afin d'acquérir en exclusivité l'énergie électrique verte produite par une nouvelle centrale photovoltaïque au sol qui sera mise en place sur le territoire de la commune. Les travaux commenceront au printemps 2023 et feront de ce parc photovoltaïque le premier parc au Luxembourg fonctionnant sous forme de « Green Power Purchase Agreement (PPA) ».

N'ayant pas pu profiter du subventionnement étatique dans le cadre des différents appels d'offres émis par le Gouvernement, la Commune de Bertrange et son partenaire Enovos ont cherché des alternatives et ont ainsi mis en place le concept de contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable ne nécessitant aucune intervention financière de l'Etat.

L'installation d'une capacité de 970 kWc permettra de produire environ 1000 MWh d'électricité par an. Cette énergie d'origine renouvelable sera consommée par la Commune de Bertrange et couvrira environ un tiers des besoins propres au fonctionnement de la Commune, incluant par exemple les bâtiments publics

ou encore le rechargement des véhicules électriques de la Commune. Ce Green PPA permettra à la Commune de Bertrange de décarboniser sa consommation d'énergie avec une production d'électricité solaire locale. La construction et la gestion de ce parc photovoltaïque seront assurés par la société Solarpark Bartreng S.A., une joint-venture entre la Commune de Bertrange et Enovos Luxembourg S.A.. La centrale photovoltaïque au sol sera construite directement à côté du futur atelier communal dans une zone de bâtiments et d'équipements publics.

La mise en place de cette installation photovoltaïque et du contrat d'approvisionnement y relatif s'inscrit parfaitement dans la vision du collège échevinal, qui promeut et soutient activement la transition vers les énergies renouvelables.

Finalement, Madame le bourgmestre informe les conseillers communaux que la population actuelle compte 8671 habitants et que l'encaisse communale s'élève à environ 23,5 millions d'euros.

#### **04. COMMISSION CONSULTATIVE**

##### **A. COMMISSION CONSULTATIVE 50+ : REMPLACEMENT DE MEMBRES**

Le conseil communal nomme Madame Natalia MOREIRA comme membre effectif de la commission « 50+ », en remplacement de Madame Anni PLETGEN-SCHNEIDER.

Le conseil communal nomme Anni PLETGEN-SCHNEIDER comme membre suppléant de la commission « 50+ », en remplacement de Madame Natalia MOREIRA.

#### **05. CONTRATS ET ACTES NOTARIÉS**

##### **A. ACTES NOTARIÉS : APPROBATION**

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité l'acte notarié relatif à la cession gratuite de la parcelle n°483/7906 (14 ca), place voirie, au lieu-dit « rue des Champs » au profit de la Commune de Bertrange.

Le conseil communal décide avec 11 voix et une abstention d'approuver l'acte notarié relatif à la cession gratuite de la parcelle n°260/7928 (16 ca), place voirie, au lieu-dit « rue Atert » au profit de la Commune de Bertrange ainsi que la vente de la parcelle n°260/7930 (5,69 ares), place, au lieu-dit « rue Batty Weber ».

##### **B. BHKW – AVENANTS AUX CONTRATS DE FOURNITURE DE CHALEUR : APPROBATION**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les avenants au contrat de fourniture de chaleur.

#### **06. URBANISME**

##### **A. MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG « HELFENT » : MISE EN PROCÉDURE**

Le conseil communal décide avec toutes les voix de ne pas réaliser une évaluation environnementale conformément à l'avis de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Le conseil communal décide avec toutes les voix de marquer son accord au projet de modification ponctuelle du PAG situé à « Helfent », conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

Le conseil communal prend acte que le collège des bourgmestre et échevins, dans le cadre de la procédure précitée, organise une réunion publique d'information qui aura lieu le mercredi, 22 février 2023 à 18.30 heures dans la salle des cérémonies de la mairie de Bertrange.

**B. MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG « RUE CHARLES SCHWALL ET RUE A.M. DE SAINT-HUBERT » : APPROBATION**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter les propositions faites par le collège des bourgmestre et échevins en ce qui concerne les suites à réserver aux réclamations.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la Commune de Bertrange concernant des fonds sis à Bertrange aux lieux-dits « rue Charles Schwall et rue A.M. de Saint-Hubert ».

**C. MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP QE « RUE CHARLES SCHWALL ET RUE A.M. DE SAINT-HUBERT » : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver le projet de modification de la partie graphique du plan d'aménagement particulier « quartier existant » aux lieux-dits « rue Charles Schwall et rue A.M. de Saint-Hubert ».

**07. PROJETS COMMUNAUX**

**A. DÉCOMPTES DE PROJETS EXTRAORDINAIRES - APPROBATION**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes repris en résumé ci-après :

Poste de transformation site Atert : 296.315,36

Réaménagement bâtiment 1 rue de la Fontaine : 478.309,33

Réaménagement croisement rue de la Forêt/route de Longwy : 15.184,39

Pont et chemin piétonnier le long de la Pétrusse : 307.332,27

Projet Pourpelt : 186.911,82

**08. CIRCULATION**

**A. AVENANTS AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange.

**B. CONFIRMATION DE RÈGLEMENTS DE CIRCULATION À CARACTÈRE TEMPORAIRE**

Le conseil communal décide avec toutes les voix de confirmer les modifications temporaires du règlement de circulation de la commune de Bertrange et ce pour la durée des chantiers respectifs dans les rues suivantes :

- route de Longwy
- rue des Champs
- Cité am Wenkel
- Cité am Bruch